

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 12 (1904)

Heft: 10

Artikel: Compte rendu de la course des sections

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

corder un congé à un volontaire ou pour prononcer son exclusion ; dans ce dernier cas les motifs doivent être donnés. Elle doit avoir en outre le droit d'autoriser quelques volontaires qui ont appartenu déjà pendant deux ans au moins à la colonne et qui désirent y rester encore attachés, de ne pas assister pendant un certain temps à tous ou partie des exercices. En cas de changement de domicile les volontaires sont transférés à la colonne de leur nouvelle résidence. Dans le cas où il n'en existerait pas, ils restent attachés à l'ancienne mais sont dispensés des exercices.

(A suivre.)

Compte rendu de la course des Sections

VEVEY-FRIBOURG-LAUSANNE
à PALÉZIEUX

Sur l'initiative prise par la Section de Vevey de la *Société Militaire Sanitaire Suisse*, et ensuite de son invitation, les Sections de Lausanne et de Fribourg se trouvaient réunies avec elle, le 11 septembre dernier, à Palézieux, pour un exercice de pansements en commun. La supposition était les pansements d'urgence improvisés à appliquer à des blessés par suite d'une rencontre de deux automobiles survenue à l'entrée de ce village.

Comme il avait été convenu que cet exercice aurait lieu par n'importe quel temps, des démarches furent faites au préalable auprès de l'autorité locale de Palézieux pour la prier de bien vouloir, en cas de pluie, mettre à notre disposition un local abrité,

ce qu'elle fit gracieusement en nous accordant une salle de concert située à proximité du lieu où l'accident était supposé être survenu. Mais il nous fallait aussi des sujets, c'est-à-dire des personnes devant jouer le rôle de blessés. Dans ce but, l'instituteur du village, auquel notre projet avait été communiqué, voulut bien désigner dix garçons de son école pour remplir ce rôle.

Donc, quelques minutes avant neuf heures, soit après l'arrivée des trains de Lausanne et de Fribourg, et par une pluie diluvienne, les participants, au nombre de vingt-deux, se trouvaient réunis à la gare de Palézieux.

Deux médecins, M. le Dr Narbel, président de la section de Vevey, et M. le Dr Nicod, médecin à l'hospice orthopédique de la Suisse romande, à Lausanne, avaient bien voulu prêter leur concours pour fonctionner comme jury. M. le Dr König, président de la section de Fribourg, devait aussi y participer, mais fut empêché pour cause de maladie. Etaient aussi présents M. P. Delacausaz, président de notre Comité central, et M. Th. Wytténbach, vice-président du dit Comité.

Après les présentations et salutations d'usage, nous nous mêmes en route pour le village, distant de vingt-cinq minutes de la gare. Arrivés à destination, nous y trouvâmes les jeunes gens qui nous attendaient devant le bâtiment où se trouve la salle assignée et que nous avons dû occuper, la pluie continuant à tomber dru. Après avoir pris possession de cette salle à laquelle on parvient par un escalier latéral qui se prêtait parfaî-

tement à la circonstance, les dispositions nécessaires furent prises pour y installer nos blessés simulés. Ensuite, M. le Dr Narbel, en quelques paroles, nous donna un exposé de la situation, en nous recommandant de ne pas faire les choses précipitamment et à la légère, mais d'agir de sang-froid en nous rendant bien compte de la situation.

Après cela, aux garçons qui étaient couchés sur la paille apportée, il fut remis à chacun une fiche sur laquelle était indiqué le genre de blessure qui devait être diagnostiquée et pansée. Pas besoin de dire que toutes les fiches distribuées différaient les unes des autres : luxation et fracture de l'épaule, fracture de la rotule, fracture du crâne, fracture de la colonne vertébrale, pied écrasé, brûlure, etc. Puis, des chefs de groupe furent désignés, lesquels invitèrent les participants à exécuter leur tâche en s'y mettant deux par sujet. Ceux des exécutants qui eurent achevé les premiers leur travail, durent aller au village réquisitionner un char et l'aménager pour l'évacuation des blessés transportables.

Le placement des blessés sur ce char fut précédé de la critique faite par MM. les Docteurs présents, lesquels, après avoir appelé notre attention sur les différentes fautes commises dans les pansements exécutés, se sont déclarés en général satisfaits de notre travail, et cela vu surtout les circonstances dans lesquelles on a dû opérer, étant donné que pour tous les pansements on ne s'est servi que de matériel improvisé, tel que mouchoirs, ceintures, courroies, etc., et,

comme attelles, des cannes, des parapluies, de la paille, etc. Puis les blessés transportables furent placés sur des brancards aussi improvisés et descendus par l'escalier pour être placés sur le char réquisitionné pour les conduire à la gare, afin de les évacuer par chemin de fer, soit sur Lausanne, soit sur Romont ou Fribourg.

Cette seconde partie de la supposition fut aussi accomplie à l'entièvre satisfaction de nos experts.

Somme toute, ce fut un exercice de haute importance et de bonne expérience pour les membres présents des trois sections, et qui ne manquera pas de porter de bons fruits. Espérons que nous n'en resterons pas à ce premier essai, mais qu'une autre section prendra, pour l'année prochaine, une semblable initiative, ce qui contribuera à resserrer les liens qui nous unissent et à stimuler notre zèle et notre dévouement pour le soulagement des blessés, tant dans les accidents survenant dans la vie civile qu'en temps de guerre.

Cet exercice fut ensuite suivi de la partie gastronomique, au moyen des vivres que chacun avait apportés, un pique-nique ayant été prévu. Après nous être réconfortés, nous fîmes une petite promenade dans le village, puis retour à l'auberge communale, où eut lieu une charmante partie familiale et pendant laquelle notre ami S. nous fit passer d'agrables moments par ses productions de chants et déclamations tragiques et comiques. Aussi a-t-il mérité que nous lui tressions une couronne. Disons encore que d'autres productions furent

données par d'autres membres et vivement applaudies.

A 5 h. 45, nous nous sommes dirigés du côté de la gare pour reprendre les trains qui devaient nous ramener dans nos foyers.

Après avoir bu le coup de l'étrier au buffet de la gare de Palézieux, nous nous serrâmes la main en nous disant adieu et au revoir à l'année prochaine.

Telle fut cette journée, dont chacun gardera un bon et agréable souvenir, tout en ayant la satisfaction d'avoir lié connaissance avec de bons et sincères amis.

X***.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Le cours central organisé à Bâle aura lieu du 6 au 13 novembre. L'entrée aura donc lieu le dimanche 6 et non le samedi 5, comme cela avait été annoncé primitivement.

Une erreur s'est glissée également dans le texte du dernier numéro. Nous prions nos lecteurs de lire page 70, première ligne :

« Ne faire partie ni de l'Elite ou de la Landwehr. »

La correction a été du reste communiquée de suite à Messieurs les présidents des diverses sections romandes.

Le Comité central de l'Alliance des Samaritains avise que les cotisations seront prises sous peu par remboursement postal.

L'adresse actuelle de M. Louis Cramer est 27, Zurichbergstrasse, Zurich.

SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués.

Séance tenue dans la salle du Conseil communal de Lucerne

le dimanche 15 mai 1904.

Présidence de M. EDOUARD POULY, Président central.

(Suite et fin.)

MM. *Labhart* et *Dürr*, de Bâle, parlent dans le même sens et font remarquer que leur section a déjà un tableau semblable dans la dite caserne de Bâle, et que ce n'est pas par celui-ci qu'ils font le plus de recrues dans le sein de leur société (section), mais bien en faisant de la réclame auprès des jeunes et ceci en prenant la cause à cœur les uns et les autres.

M. *Genton* retirant sa proposition, il est passé à la votation.

La proposition de la section de Lucerne est acceptée et on laisse au Comité central le soin d'élaborer ce tableau.

N° 11. St-Gall. Après avoir entendu le développement de la proposition de cette section par M. J. Kreiss, sergent, M. Zimmermann (Bâle) demande au délégué de Saint-Gall s'il s'agit du rapport annuel du Comité central et du procès-verbal de l'assemblée des délégués, ou du rapport de toutes les sections, qui doivent être imprimés en français et en allemand, ce qui entraînerait trop de frais. Il y a lieu d'être fixé avant de prendre une détermination.

Le délégué de Saint-Gall explique qu'il s'agit seulement du rapport annuel du Comité central ainsi que du procès-verbal de chaque assemblée des délégués, mais, bien entendu,